

«Une pomme me ferait plaisir, on n'en a pas à Bellechasse»

HISTOIRE Jusqu'en 1981, en Suisse, des dizaines de milliers de personnes ont été enfermées comme internés administratifs, sans procès et sans avoir commis de délit. Une recherche sur la base de lettres leur donne la parole et met en lumière leur vécu à Bellechasse.

SUGIEZ

C'est une page bien sombre de notre histoire sur laquelle travaille depuis quatre ans une commission indépendante d'experts (CIE) instituée par le Conseil fédéral: l'internement dit «administratif» de personnes en établissements fermés. Autorisées jusqu'en 1981, ces mesures étaient généralement prononcées par des autorités administratives, sans procédures judiciaires, à l'encontre de personnes n'ayant commis aucune infraction.

Il s'agissait, pour les autorités, de protéger la société de personnes aux comportements qu'elles jugeaient problématiques: adolescents rebelles, assistés, personnes souffrant d'alcoolisme ou au chômage, mères célibataires ou encore prostituées. La plupart étaient issues de milieux économiquement et socialement défavorisés. Des dizaines de milliers de personnes ont ainsi été enfermées en Suisse entre le milieu du XIX^e siècle et 1981.



Travail dans les champs à Bellechasse.

PHOTO ARCHIVES ÉTAT DE FRIBOURG/FONDS ÉTABLISSEMENTS DE BELLECHASSE.

Continuer à se sentir humain

Fondé à Sugiez en 1898, l'établissement de Bellechasse était l'un des 648 endroits du pays où étaient réalisés ces internements. «Bellechasse a atteint son expansion maximale vers 1950 avec 555 personnes incarcérées, dont 350 internés administratifs issus de différents can-

tons», explique Anne-Françoise Praz.

Professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg et membre de la CIE, l'historienne a mené une recherche sur la base de lettres rédigées par des internés, hommes et femmes, entre 1919 et 1979, retrouvées dans les dossiers personnels du pénitencier fribourgeois. Sur les 6752 dossiers conservés aux Archives de l'Etat de Fribourg, les deux tiers concernent des internés venant d'autres cantons.

Les lettres adressées par les internés à l'extérieur et retrouvées dans les dossiers n'ont jamais trouvé leur destinataire, à cause de la censure qu'exerçait l'établissement sur le courrier entrant et sortant. «La correspondance est d'une importance cruciale pour supporter l'enfermement. Les lettres permettaient de demander de la nourriture ou des objets de toilette pour recouvrer un peu de dignité, mais surtout de continuer à se sentir humain.» Anne-Françoise Praz souligne aussi le décalage criant entre l'ob-

jectif affiché de ces mesures, visant la réinsertion, et leurs effets dévastateurs sur les personnes concernées. A commencer par l'incertitude angoissante liée à la durée de l'internement, souvent indéterminée, mais toujours soumise à l'approbation du chef d'établissement, en fonction d'une «bonne conduite» dont il était seul juge. Dans les faits, cette durée était très variable. Cela pouvait aller d'un ou deux ans, voire sept ans pour l'un des cas.

Internés parmi les criminels

Ce qui frappe, à la lecture de ces lettres, c'est l'incompréhension et l'injustice face au fait de se retrouver en prison. Un sentiment que rapporte Louise Buchard-Molteni dans son autobiographie. Sur son arrivée à Bellechasse en 1951, elle écrit: «Je ne savais même pas qu'il s'agissait d'une prison. J'ignorais pourquoi je me trouvais enfermée là et pour combien de temps. Bref, j'en savais moins qu'une criminelle, mais c'était dans ce monde que je devais apprendre à vivre.»

Pour une réhabilitation des victimes

La ratification par la Suisse de la Convention européenne des droits de l'homme en 1974, suivie de l'intégration dans le Code civil suisse, en 1981, de nouvelles dispositions encadrant les privations de liberté à des fins d'assistance, mettra un terme à ces pratiques arbitraires. Il faudra attendre les années 2000 pour que la mobilisation des personnes concernées suscite une reconnaissance et une réhabilitation des victimes, ainsi qu'une réparation financière. La création en 2014 d'une Commission indépendante d'experts (CIE) sur l'internement administratif découle de la loi fédérale sur les mesures de

coercition à des fins d'assistance et les placements extra-familiaux antérieurs à 1981. En 2013, Simonetta Sommaruga avait présenté les excuses du Conseil fédéral à toutes les personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance, dont les internements administratifs. Une trentaine de chercheurs, répartis en cinq groupes, ont travaillé à faire la lumière sur ces internements. Le résultat de ces travaux fait l'objet de plusieurs publications depuis le début de cette année. Un rapport final synthétique, à destination d'un large public, sortira le 2 septembre. **PK**

Extraits de lettres

«Je n'ai pas de fenêtre, qu'un va-sistas tout en haut du mur avec des barreaux, le banc et la table, le lit, tous scellés au mur, à six heures on doit toutes rentrer en cellule et c'est fini, et le dimanche toute la journée!» (une internée à sa sœur, 25 septembre 1946).

«Nous avons été placés ici à titre de malades de l'alcool; on a donc mission ici de nous guérir de la soif et non de la faim. Pour relever un homme malade, il ne faut pas commencer par l'affamer.» (Un interné au Conseil d'Etat de Fribourg, 19 juillet 1931).

«J'ai de terribles maux de tête et tout ce que je mange part en diarrhée. (...) Je ne veux pas «crever» ainsi.» (Un interné à un docteur de Fribourg, 28 août 1958).

«Chaque jour, j'ai attendu ta réponse. Je ne pouvais pas comprendre que tu m'abandonnes dans cette situation!» (Un interné à sa sœur, 16 octobre 1946).

«Merci aussi pour la carte, elle est très jolie. Elles sont les deux suspendues au-dessus de mon lit.» (Une internée à son fiancé, 21 septembre 1941).

Les Chassot dévoilent le salon des salons

FOIRE Les Broyards ont dévoilé le concept global du futur Comptoir Helvétique qui remplacera le vénérable Comptoir Suisse.

BROYE

Alors que les comptoirs régionaux cartonnent plutôt bien, le Comptoir Suisse était tombé en désuétude ces dernières années. Un trait a été tiré sur cette vénérable institution l'an dernier. Mais plusieurs personnes ont pensé à Richard Chassot, à la tête de Chassot Concept à Estavayer-le-Lac, pour redonner vie à cette manifestation. Il a dit oui.

La semaine dernière, les nouveaux organisateurs ont dévoilé le concept global et une partie du programme du Comptoir Helvétique. Ce sera sous ce label que les Chassot espèrent accueillir entre 75 000 et 100 000 visiteurs, dans les halles nord de Beaulieu Lau-



David et Richard Chassot devant le Palais de Beaulieu.

PHOTO DR

sanne, du 13 au 22 septembre 2019. «Il existe de nombreux salons avec une thématique ciblée. Le Comptoir Helvétique devrait pouvoir se positionner comme le salon

des salons, explique David Chassot, directeur exécutif de Chassot Concept SA. Nous voulons que les visiteurs puissent retrouver la tradition, comme les animaux à la

ferme que nous allons remettre en valeur, et l'innovation, qui occupera une place importante.»

Le terroir sera valorisé à travers d'une dizaine de restaurants, de bars, de caves. Un partenariat a été conclu avec la Semaine du goût. Différentes régions du pays seront mises en valeur, tout comme l'économie, l'innovation.

Sur les 150 à 200 exposants attendus, plus de la moitié ont déjà confirmé leur intérêt. «Nous sommes très touchés par cet engouement qui nous motive à préparer un événement de haut niveau», réagit le CEO de Chassot Concept, Richard Chassot.

Le concept de ce nouveau comptoir se voudra itinérant. L'édition N° 2 devrait avoir lieu à Forum Fribourg, en novembre 2020, pour revenir à Lausanne en 2021. Quant au prix d'entrée, il est d'ores et déjà fixé à 10 francs. **RG**

www.comptoirhelvetique.ch

Leur poulailler mobile pourra rester vert

CONSTRUCTION La couleur de l'installation d'un couple d'agriculteur finalement autorisé par le canton.

TREYTORRENS

Le poulailler mobile de Bruno et Anne-Frédérique Jordi, agriculteurs de Treytorrens en reconversion bio, pourra conserver sa teinte vert pâle. Du vert, quand on est bio et dans la nature, cela semble couler de source, mais pas pour le canton de Vaud. Le Service du développement du territoire (SDT) avait en effet tiqué sur la couleur, considérant que, pour les constructions en zones agricoles, le brun foncé s'intègre mieux dans le paysage tandis que les teintes claires et de couleur verte sont à éviter.

Le problème, pour le couple d'agriculteurs, c'était que le fournisseur allemand du poulailler

mobile ne proposait que du vert ou du blanc. «Tenant compte de ce fait et que le repeindre aurait été une aberration, le canton nous a finalement octroyé une dérogation», résume Anne-Frédérique Jordi.

On trouve des explications plus détaillées dans la réponse du Conseil d'Etat à une interpellation du député Philippe Cornamusaz sur la couleur des poulaillers mobiles, partant justement de ce cas précis. «Le choix des matériaux et teintes des façades et des toitures est important pour l'intégration paysagère», écrit le Conseil d'Etat. Une fiche d'application est en cours de rédaction. Celle-ci prévoit entre autres que les matériaux naturels (le bois), ainsi que les teintes foncées, neutres et non colorées sont à privilégier, à l'exemple de ce que demandent la plupart des cantons suisses. **PK**